

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION
(AJERCO)

Préavis du Bureau du Conseil intercommunal No 04/2021
Fixation des indemnités et jetons de présence du Bureau du Conseil
intercommunal, et des commissions pour la durée de la législature
2021-2026.
Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Véronique Brocard
- Nicole Reymond
- Chantal Di Lallo
- Lionel Vidoudez
- Valérie Faine (excusée)

a été convoquée par le CODIR de l'AJERCO le 16 septembre 2021 à Penthaz afin d'examiner le préavis susmentionné.

Avec ce préavis, il est demandé au Conseil Intercommunal d'autoriser le CODIR à percevoir les rémunérations suivantes:

1. Bureau intercommunal AJERCO : Vacation à l'heure à CHF 45.00 / heure
2. Commission AJERCO : Vacation à l'heure à CHF 40.00 / heure
3. Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km à CHF 0.70 / km.
4. Délégués du législatif présents en séance: Vacation à l'heure à CHF 30.00 / heure

Les rémunérations sont identiques à la législature précédente, sauf pour le point 4 qui est ajouté en prévision du futur changement des statuts de l'AJERCO.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 04/2021 **Fixation des indemnités et jetons de présence du Bureau du Conseil intercommunal, et des commissions pour la durée de la législature 2021-2026**

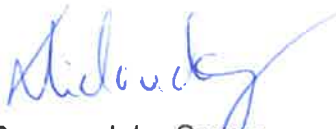
- Oüi le rapport du Bureau du Conseil Intercommunal
- Oüi le rapport de la Commission de gestion

Ouï le rapport de la Commission de gestion
Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

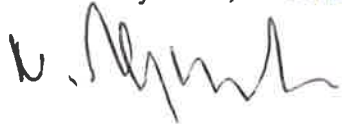
La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no
04/2021 du Bureau du Conseil Intercommunal, tel que présenté.

Senarclens, le 04.10.2021

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur



Nicole Reymond, La Sarraz



Véronique Brocard, Dizy



Chantal Di Lallo, Vufflens-la-Ville

